

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 DÉCEMBRE

Télégrammes de la soirée

LA DÉMISSION DE M. GRÉVY

Paris, 2 décembre, 4 heures soir.
 Les Chambres ont entendu la lecture du
 Message présidentiel ; il est plein de récri-
 minations.

M. Grévy dit que le devoir et le droit
 seraient de résister, mais que devant la
 résolution des Chambres, qui ressemble
 fort à une mise en demeure, il cède ; après
 avoir fait son propre éloge, il termine en
 donnant sa démission.

5 heures 25 soir.

LE CONGRÈS

Il y aura ce soir réunion plénière.
 Le Congrès s'ouvrira demain samedi à
 deux heures.

A LA CHAMBRE

Vendredi, 2 heures 30.

A deux heures, devant des tribunes qui
 regorgent d'auditeurs, M. Floquet monte au
 fauteuil de la présidence. Mais l'agitation
 est telle qu'il s'écoule un quart d'heure
 avant que la séance puisse être ouverte.

M. Floquet, prenant la parole, annonce
 que M. Rouvier lui a remis une communi-
 cation du Président de la République, dont
 il va donner lecture. Il invite la Chambre
 au calme et au silence par respect pour
 elle-même et pour le pays qu'elle repré-
 sente.

Il lit alors le Message que nous publions
 plus loin. Cette lecture est écoutée dans un
 profond silence.

M. Floquet lit ensuite les articles de la
 loi constitutionnelle relatifs à l'ouverture du
 Congrès.

Il lit aussi une communication du prési-
 dent du Sénat fixant la réunion du Congrès
 à demain deux heures.

La Chambre fixe ensuite à mardi sa pro-
 chaine séance et se sépare au cri de : Vive
 la République !

Message de M. Grévy

Messieurs les Députés,

Tant que je n'ai été aux prises qu'avec les
 difficultés accumulées en ces derniers temps
 sur ma route ; les attaques de la presse,
 l'abstention des hommes que le voix de la
 République appelait à mes côtés, l'impossi-
 bilité croissante de constituer un ministère,
 j'ai lutté et je suis resté où m'attachait mon
 devoir.

Mais au moment où l'opinion publique,
 mieux éclairée, accentuait son retour et me
 rendait l'espoir de former un gouvernement,
 le Sénat et la Chambre des députés viennent
 de voter une double résolution qui, sous la
 forme d'un ajournement à heure fixe pour
 attendre un Message promis, équivalait à une
 mise en demeure au Président de la Répu-
 blique de résigner son pouvoir.

Mon devoir et mon droit seraient de ré-
 sister ; mais, dans les circonstances où nous
 sommes, un conflit entre le Pouvoir exécutif
 et le Parlement pourrait entraîner des consé-
 quences qui m'arrêteraient.

La sagesse et le patriotisme me com-
 mandent de céder.

Je laisse à ceux qui l'assument la res-
 ponsabilité d'un tel précédent et des événe-
 ments qui pourront le suivre.

Je descends donc sans regret mais non
 sans tristesse du Pouvoir où j'ai été élevé
 deux fois sans le demander, et où j'ai la
 conscience d'avoir fait mon devoir.

J'en appelle à la France !

Elle dira que, pendant neuf années, mon
 gouvernement lui a assuré la paix, l'ordre et
 la liberté ; qu'il l'a fait respecter dans le
 monde ; qu'il a travaillé sans relâche à son
 relèvement et qu'au milieu de l'Europe ar-
 mée, il la laisse en état de défendre son hon-
 neur et ses droits ; qu'enfin, à l'intérieur, il a
 su maintenir la République dans la voie
 sage que tracent devant elle l'intérêt et la
 volonté du pays.

Elle dira qu'en retour j'ai été enlevé au
 poste où sa confiance m'avait placé.

En quittant la vie politique, je ne forme
 qu'un vœu : c'est que la République ne soit
 pas atteinte par les coups dirigés contre moi
 et qu'elle sorte triomphante des dangers
 qu'on lui fait courir.

Je dépose sur le bureau de la Chambre
 des députés ma démission des fonctions de
 Président de la République française.

Le Président de la République,

JULES GRÉVY.

4^{er} décembre 1887.

Vendredi soir.

Le Message du Président a été entendu à
 la Chambre au milieu d'un silence absolu.

M. Floquet, qui connaissait les termes
 du Message dont il allait faire la lecture,
 l'avait recommandé de la façon la plus pré-
 sante.

La précaution était utile.
 Il est certain que rien ne pouvait être plus
 dur à écouter.

L'acte d'accusation lancé contre les Cham-
 bres est formulé en termes virulents.

M. Grévy y dénonce la violation de la
 Constitution.

Il aurait dû, dit-il, défendre son « DROIT »,
 défendre la Constitution.

C'était la guerre civile, le sang répandu,
 les émeutes. — Il a préféré se démettre.

Mais il en appelle à la France de cette
 violation du Droit.

Cet appel au Pays est la formule de la
 rébellion contre le Parlement.

Il remet aux citoyens, défenseurs de la
 Constitution, le soin de le venger !

Ce n'est plus l'anarchie, c'est la Révolu-
 tion.

La rue prend acte de cet « appel à la
 France » en proposant de donner un coup
 de balai au Parlement et à la Présidence.

Cette Présidence « déshonorée » ne peut
 plus fonctionner.

Quel qu'il soit, le successeur de M. Grévy
 est frappé d'impuissance.

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre.

La Commune est debout à Paris et espère
 triompher.

Ce n'est pas l'attitude du Congrès qui la
 découragera.

On va assister encore là aux plus hon-
 teuses compromissions.

La Droite devait demander la révision de
 la Constitution.

M. Floquet a escamoté la « clôture ».

Toutes ces habiletés peuvent attirer à M.
 Floquet les éloges des républicains, elles ne
 résoudreont pas les difficultés.

Demain sera pire qu'aujourd'hui.

Au Sénat, la séance d'un quart d'heure et
 la lecture du Message n'ont provoqué aucun
 incident.

Ah ! pourtant ! à la fin, M. Marcou, qui
 est sourd, a applaudi.

On lui a crié : chut !
 Le Sénat s'est ajourné à mardi.

DÉPART DE M. GRÉVY

Hier soir, vendredi, à six heures moins
 un quart, M. Grévy, accompagné de sa
 famille, a quitté l'Elysée.

Il s'est rendu en voiture à l'hôtel de l'ave-
 nue d'Iéna.

Le Paris, journal républicain, accom-
 pagne le départ de M. Grévy des réflexions
 suivantes :

« Le voilà, ce chef d'Etat incorruptible et
 correct ! Le voilà, ce gardien vénéré de l'or-
 dre et des lois !

» Il se rit de sa parole et se moque des
 représentants de la nation.

» Il protège Wilson, il nargue la justice
 et provoque l'émeute.

» Inutile toute sa vie, il ne recule pas,
 pour conserver sa place, devant l'éventua-
 lité d'une révolution finale.

» Il joue du péril extérieur pour justifier
 son obstination.

» Enfoui dans le fond de son Elysée, bien
 gardé par des soldats dont pas un ne saura
 jamais quels services lui ont mérité tant
 d'honneurs, il finit, Président décrié, sous
 la réprobation et sous la colère publiques.

» Et la main du gavroche justicier pourra
 gratter sur sa porte la devise léguée par les
 aïeux pour écrire à la place celle qui sym-
 bolise le mieux la Présidence achevée :

» Avarice, concussion, fourberie. »

LA JOURNÉE D'HIER

4 heures. — Toutes les dispositions en
 vue de parer à toute éventualité ont été
 prises par M. Brocheton, inspecteur divi-
 sionnaire.

Les gardes municipaux à pied sont can-
 tonnés, à l'heure qu'il est, dans une des
 salles du Palais-Bourbon, prêts à partir à la
 moindre alerte. Cinq cents personnes sta-
 tionnent devant la grille du Palais-Bourbon.

La citoyenne Louise Michel est déjà là.
 Un groupe l'entoure. De ci de là, des gar-
 diens de la paix se promènent, disposés à
 réprimer toute velléité de désordre.

Des escouades de gardiens de la paix ar-
 rivent incessamment ; elles se rangent dans
 la rue de Bourgogne, où un officier de paix
 en bourgeois leur donne des instructions.

Sur l'ordre de M. Brocheton, un cordon de
 gardiens refoule le public au-delà du pont
 de la Concorde.

Quelques cris : « A bas Ferry » sont
 poussés ; déjà on ne passe plus sans justi-
 fier de sa qualité.

La foule s'en va sans murmurer. Il en est
 de même de Louise Michel qui se dirige
 tranquillement, sur l'invitation d'un officier
 de paix, vers le boulevard Saint-Germain.

4 h. 15. — Dans la cour du Palais-Bour-
 bon, du côté de la rue de Bourgogne, sont
 massés des gardes à cheval et un bataillon
 du 74^e de ligne. MM. Bourgeois, préfet de
 police, et Caubet, chef de la police muni-
 cipale, sont là.

A une heure et quart, MM. Brocheton,
 inspecteur divisionnaire, et Madier de Mont-
 jau, questeur de la Chambre, traversent le

salon de la Paix et vont s'assurer que toutes
 les mesures d'ordre sont prises.

4 h. 20. — Le Conseil municipal est
 convoqué d'urgence pour deux heures.

M. Hovelacque pose une question au pré-
 fet de la Seine au sujet des mesures d'ordre
 prises hier à l'Hôtel-de-Ville.

Le préfet de la Seine répond que confor-
 mément aux ordres du gouvernement, il a
 pris les mesures nécessaires pour protéger
 l'Hôtel-de-Ville.

Le Conseil municipal n'a pas besoin d'être
 défendu, a déclaré M. Hovelacque. Je ne
 veux pas le contester, mais il y a à l'Hôtel-
 de-Ville des services publics qu'il importe
 de protéger.

M. Levy, conseiller municipal possibi-
 liste, monte à la tribune pour répondre au
 préfet.

On annonce que des délégations doivent
 se présenter à l'Hôtel-de-Ville vers trois
 heures et demie.

4 h. 25. — Louise Michel, suivie d'une
 centaine d'individus, parcourt les rues avoi-
 sinant le Palais-Bourbon. Elle s'esquive en
 prenant le tramway du pont de l'Alma.

Elle reprend le bateau, qui la ramène de-
 vant la Chambre.

Aussitôt que Louise Michel apparaît, elle
 est entourée par une nuée d'agents, et l'offi-
 cier de paix Gutzwiller la fait conduire sur la
 place de la Concorde, où une foule d'envi-
 ron 300 personnes lui fait une ovation.

3 heures. — La citoyenne Louise Michel
 a été arrêtée.

Elle a protesté en termes chaleureux.

Des bandes apparaissent à tout instant,
 conduites par des hommes en blouse blan-
 che.

On exécute plusieurs charges, mais sans
 résultat.

On ouvre les rangs pour laisser passer
 les municipaux et on les referme derrière
 eux.

Les terrasses des Tuileries sont noires de
 monde.

3 h. 45. — Basty se multiplie, ceint de son
 écharpe, il organise les manifestants et tâche
 de leur donner une figure d'émeute.

Les hommes poussent de temps à autre
 des cris : A bas Ferry !

3 h. 20. — Un vif incident se produit sur
 la place de la Concorde. Un certain nombre
 de manifestants ont apporté des pierres
 qu'ils jettent sur les gardes de Paris.

Ceux-ci, rendus furieux par cette attaque
 imprévue, chargent la foule. Ils trottent en
 cercle pour faire évacuer la place. Quelques-
 uns mettent le sabre au clair.

Les assaillants se dispersent ; mais MM.
 Camélinat, Duc-Querey étant arrivés sur la
 place et ayant objurgué les gardes de Paris,
 la foule se masse autour d'eux de nouveau
 et l'on est obligé de commander une nou-
 velle charge pour la disperser.

4 heures. — A trois heures et demie, M.
 Basty, avec son écharpe de représentant,
 arrive sur la place de la Concorde et aux
 cris : « Au Conseil municipal ! » entraîne
 derrière lui une foule de plusieurs milliers
 d'individus.

Cette foule suit la rue de Rivoli, en chan-
 tant la *Marseillaise* et la *Carmagnole*.

Devant l'hôtel du Louvre, une clameur
 de : « Vive et à bas Boulanger ! » s'élève.

A l'intersection de la rue de Rivoli et de
 la place Saint-Germain-l'Auxerrois, les dra-
 gons barrent le chemin.

Une partie des manifestants se précipite
 du côté de la rue Saint-Honoré, tandis que
 l'autre parlemente avec la troupe.

Une délégation se rendant au Conseil est autorisée à aller à l'Hôtel de Ville.

Le reste des manifestants retourne place de la Concorde aux cris : « A bas Ferry ! »

6 heures. — Le bruit se répand dans les couloirs que le Conseil municipal s'est déclaré en permanence pour recevoir les délégations de la population parisienne venant protester au nom de la patrie en danger contre la nomination probable de M. Jules Ferry à la présidence de la République.

Comme nous l'avons dit, les abords du Palais-Bourbon ont été dégagés ; mais une foule de 15 à 20,000 personnes couvre la place de la Concorde ; quelques badauds circulent sur la place de l'Hôtel-de-Ville et rien ne fait prévoir que l'on craigne un mouvement.

M. Humbert préside la séance du Conseil municipal ; à quatre heures, on aperçoit de l'intérieur de la salle des délibérations l'arrivée au trot de deux pelotons de gardes municipaux ; puis une compagnie de municipaux à pied défile au pas gymnastique ; ce sont les délégués des groupes révolutionnaires de vigilance qui viennent porter leurs ordres au Conseil.

C'est à grand-peine que M. Humbert peut rappeler au sérieux les conseillers municipaux que le spectacle de la bousculade retenait aux fenêtres.

Un conseiller municipal monte à la tribune et annonce que deux délégations désireraient faire une communication au Conseil municipal ; les comités radicaux socialistes anti-opportunistes, réunis sous la dénomination de comité de la défense de la République et de la Patrie en danger, demandent que le Conseil municipal envoie des délégués à la Chambre pour s'entendre avec les députés de la Seine, sur les moyens à prendre pour empêcher les manifestations de la réaction et le succès des menées monarchistes.

On demande la discussion immédiate. Des protestations s'élèvent de toutes parts, toute discussion est inutile.

La proposition, mise aux voix, que le bureau du Conseil se rende immédiatement à la Chambre, est votée par 54 voix contre 15 sur 69 votants.

Bien que le Conseil ne se soit pas déclaré en permanence, les conseillers municipaux restent à l'Hôtel de Ville, croyant à une deuxième séance qui aurait lieu probablement après le retour des délégations.

Dans la rue, les troubles augmentent ; vingt mille personnes couvrent la place de la Concorde.

C'est à grand-peine que les voitures circulent ; un officier nous dit que les anarchistes ont commencé à jeter des pierres sur les gardes municipaux.

Le mot d'ordre est donné, et on annonce une descente d'ouvriers à la sortie des ateliers.

RÉUNION PLÉNIÈRE

À h. 30. — Les Gauches se sont réunies pour un premier vote.

L'Union des Gauches n'y figure que par des individualités séparées. Elle se réserve pour Ferry, et ne veut voter qu'à Versailles.

L'Extrême Gauche au contraire tient à arriver à cette réunion, avec le vote acquis de son candidat et à parler au nom de la discipline et de l'antériorité.

Voici le résultat :
Premier tour. — MM. Floquet, 101 voix ; de Freycinet, 94 ; Brisson, 56 ; Sadi-Carnot, 49 ; Jules Ferry, 48 ; Jules Grévy, 2 ; Le Royer, 1.

Second tour. — MM. de Freycinet, 190 ; Brisson, 84 ; Sadi Carnot, 27 ; Floquet, 26 ; Jules Ferry, 11.

Avant ce second vote, la Gauche radicale et l'Extrême Gauche avaient retiré la candidature de M. Floquet.

La réunion s'est séparée sans proclamer le nom de son candidat.

La Droite royaliste se réunit aujourd'hui à une heure, à l'hôtel des Réservoirs.

MESURES MILITAIRES

Un de nos confrères publie les renseignements suivants :

« L'infanterie de marine est depuis hier soir arrivée de Cherbourg à Satory. Elle aidera, s'il est nécessaire, le 1^{er} régiment du génie au maintien de l'ordre pendant la réunion du Congrès, éventualité du reste fort improbable, car on est encore plus calme à Versailles qu'à Paris.

« 12 régiments de cavalerie seront concentrés aujourd'hui même, tant à Versailles qu'à Paris.

« En fait de troupes de ligne, outre le fort détachement que le 4^{er} régiment d'infanterie de marine tenait prêt pour partir au Tonkin le 12 décembre, les 12 régiments d'infanterie stationnés à Paris ont reçu 200 hommes de complément.

« Les directeurs du ministère de la guerre sont en permanence à la tête de leurs services.

« Des consignes très fermes ont été données à chaque chef de corps. Si on marche, chaque bataillon et chaque escadron a son itinéraire indiqué et rien n'est laissé à l'imprévu.

« Le général Saussier rend responsable chaque officier des actes de ses subordonnés.

« Rue de Lille, les abords de l'ambassade d'Allemagne sont étroitement surveillés. On a utilisé jusqu'à la cour de l'ancienne Cour des comptes pour y mettre des agents et des soldats de la garde républicaine.

« De nombreux agents en bourgeois sont postés aux environs de l'hôtel.

« L'hôtel de l'ambassade de Russie est également l'objet d'une surveillance incessante. »

Le comité directeur de la Ligue des patriotes va prendre une énergique résolution, sur l'initiative de M. Sansbœuf, président de la Ligue.

Il se réunira prochainement pour prononcer l'exclusion de M. Déroulède qui n'a fait, depuis qu'il en est le président honoraire, que compromettre la Ligue par ses excentricités.

On sait que tous les chefs de corps étaient réunis à Paris pour le classement des officiers.

Judi soir, à sept heures, au moment où la Commission de classement de l'armée allait lever la séance, une note du ministre de la guerre a enjoint à tous les commandants de corps d'armée de retourner immédiatement à leur poste.

Le général Boulanger a quitté Paris hier matin à la première heure, comme tous les autres généraux.

Nous lisons dans la France d'hier :

« Le général Boulanger a quitté Paris ce matin pour aller reprendre à Clermont-Ferrand le commandement du 13^e corps.

« Il est parti par le train express de 9 heures 8, et, conformément au désir qu'il en avait exprimé, aucun de ses amis ne s'est rendu à la gare de Lyon.

« L'accès du quai de départ a été interdit au public jusqu'à la mise en marche du train, et la physionomie de la gare est restée aussi calme que d'habitude. »

Dans une dépêche absolument fantaisiste, la France raconte à ses lecteurs que M. le duc d'Aumale tient un « conciliabule », à Bruxelles, avec les principaux leaders de la droite, et « qu'un pacte entre les d'Orléans et Ferry a été conclu vendredi dernier. »

Nous nous contenterons de répondre à la France que M. le duc d'Aumale n'est pas à Bruxelles, qu'il n'a pas quitté Londres, et que le reste de cette dépêche est tout aussi vrai.

La Gazette de France répond au Journal des Débats, qui recommande d'élire Président de la République l'impudent Ferry :

« Les Débats, qui ne sont certes pas scrupuleux, ne peuvent s'empêcher de dire que « lorsqu'il s'agit d'un acte, qui peut exercer une influence si capitale sur les destinées du pays, c'est le cas ou jamais d'avoir un avis et de le faire connaître. »

« Et les Débats font connaître qu'ils sont pour Ferry, non parce qu'il est « honnête », de cela on n'a cure aux Débats, mais parce qu'il a... « du caractère. »

« Le « caractère », voilà ce qui séduit le Journal des Débats ! M. Ferry a eu le « caractère » de rendre l'athéisme obligatoire, — de réduire la France à un état de vassalité vis-à-vis de l'Allemagne, — de crocheter les portes des couvents ; — il a eu même le « caractère » de dire à Lyon qu'il était « radical de gouvernement. »

« Tout cela enchante les modérés des Débats. Avoir du « caractère » pour exiler les citoyens, pour violer toutes les lois, pour porter à la tribune les mensonges les plus audacieux, peu importe ! pourvu que l'on montre du « caractère. »

« Eh ! bien, Ferry n'a pas même du « caractère ». C'est un effronté et un cynique, pas autre chose. »

L'audace et l'impudence sont, en effet, les traits dominants de l'action gouvernementale de M. Ferry, qui n'en a jamais usé, en outre, que pour diminuer et supprimer les libertés catholiques. Même avec l'espoir machiavélique d'introduire comme un coin dans la République la présidence de M. Ferry, il n'est pas permis, parce que c'est indécemment et immoral, de voter pour l'auteur de l'article 7.

Le Paris disait avant-hier :

« Gardez Grévy, dites-vous ?

« Essayez !

« Oui, essayez de remonter le courant que nul ne peut se vanter d'avoir créé, car il existe toujours dans notre pays, et quand il paraît s'arrêter un instant, c'est que l'opinion publique endormie dans une quiétude parfaite ne soupçonne rien de ce qui se passe ! Quand elle est avertie, au contraire, il n'est plus au pouvoir d'un parti ni d'un journal d'arrêter le torrent déchaîné.

« On ne pardonne pas, on ne pardonnera jamais au Président actuel de la République d'avoir trompé la confiance des républicains qui l'avaient élevé sans débats à la magistrature suprême. Ses services, nuls pour la patrie, ne le désignaient pas. On croyait à son inaltérable droiture. On sait maintenant que l'on s'était trompé. C'est fini. »

La Lanterne n'a pas persévéré ; elle a relâché M. Grévy.

« C'est pourquoi, voyant ces choses, convaincus que la France divisée, exposée à la guerre civile, condamnée en tous cas aux convulsions des luttes intestines, devait tout faire pour échapper au péril et à la honte d'avoir M. Ferry pour président, nous avons pensé que dans l'état de confusion absolue où nous sommes, une halte, une trêve étaient nécessaires pour donner au parti républicain le temps de se reconnaître et de se ressaisir. Il nous avait paru que le maintien provisoire du statu quo pouvait être un expédient utile.

« Notre avis n'a point prévalu. Nous ne savons ce qui va se passer demain ou même ce soir, et nous souhaitons vivement que ceux à qui notre idée n'a point paru bonne aient trouvé mieux, pour épargner à la France les agitations et les désordres possibles.

« Ce serait pour les groupes républicains une bien grosse responsabilité à prendre que de s'en aller au Congrès affronter le hasard des scrutins, sans préparation aucune, sans entente préalable.

« Il faut, il est nécessaire qu'une candidature, une seule, réunisse contre M. Ferry les voix républicaines. »

CE QUE FONT LES DÉPUTÉS

M. C. Pelletan s'écrit, dans la Justice :

« Il est temps, grandement temps de se réunir sans distinction de nuances, pour exclure quiconque fait, ou a fait, des affaires « avec la politique. »

A quoi M. de Cassagnac, qui connaît bien le personnel de la Chambre, répond avec raison :

« Non, il n'est plus temps, M. Pelletan. J'affirme, sans crainte d'être démenti, qu'il y a plus de la moitié des députés républicains qui se servent de leur mandat pour gagner de l'argent. »

Peuple, voilà ce que font et ce que valent les mandataires à qui tu es donné la confiance.

Si tu n'en a pas assez, tant pis, car on pourra dire alors qu'ils ne font que refléter ton image.

Et pourtant tu vaux mieux qu'eux !

Le XIX^e Siècle, journal républicain, publie les réflexions suivantes :

« Les réactionnaires disent : Il y a quelque chose de pourri dans la République comme autrefois dans le royaume de Danemarck.

« Oui, les réactionnaires ont raison, il y a quelque chose de pourri dans la

« République. Chercher à le dissimuler serait plus qu'une faute. »

Personne ne contredira le XIX^e Siècle.

Extrait d'une dépêche parlementaire expédiée de Paris :

« Dans un groupe de députés, parmi lesquels nous citerons MM. Cocheret, Blandin, Germain Casse (on voit que nous précisons), un d'eux a résumé en ces termes la conversation : « Nous n'avons plus une seule faute à commettre ! Si, à la rentrée, on n'a pas eu le courage d'enlever avec le bistouri toute la gangrène qui nous dévore, la République est finie. » Nous devons dire que le député s'est servi d'un terme moins parlementaire. »

LA RUSSIE ET L'ALLEMAGNE

On écrit de Saint-Petersbourg à l'Agence Havas :

« Depuis hier, Alexandre III se retrouve au milieu de ses fidèles sujets. La rentrée de LL. MM. et des enfants impériaux au palais de Gatchina, après une absence de plusieurs mois, a été acclamée par une foule énorme.

« L'Empereur était visiblement ému des ovations dont il était l'objet et qui se sont reproduites partout, dans le long trajet du train impérial, depuis Veybolow (station frontière) jusqu'à Gatchina, où s'est arrêtée la voiture impériale.

« La Russie, durant les mille années de son existence historique, a eu une longue suite de souverains, mais on peut dire hardiment que depuis l'époque où, avec Pierre-le-Grand, elle entra dans la grande famille des nations civilisées, Nicolas I^{er} et Alexandre III ont seuls fait vibrer la corde nationale.

« Alexandre III est un souverain essentiellement russe dans la plus pure acception du mot. Il est la vraie personnification du peuple russe dans tout ce qui fait la grandeur de cette nation. Aussi le peuple russe professe-t-il un vrai culte pour ce Tzar qui a su lui inspirer une foi entière dans sa mission historique et un attachement sans bornes à l'indépendance nationale. Voilà pourquoi on sourit ici avec pitié en lisant les élucubrations de certains journaux allemands, de la clique des reptiles du prince de Bismarck, qui essaient de propager partout le bruit d'un rapprochement entre les deux Empires. Ces bruits, répandus immédiatement après l'audience accordée par l'Empereur au prince de Bismarck, ne peuvent induire en erreur que les personnes qui ignorent le grand mouvement nationaliste qui se fait jour ici en dépit des intrigues des germanophiles. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les dépêches annonçant les événements politiques ne nous parviennent qu'à 6 heures environ.

Une seconde édition de l'Écho Saumurois sera ce soir mise sous presse pour donner le résultat du Congrès.

On pourra se procurer des exemplaires au kiosque, place de la Bilange ; chez M. Vincent, marchand de journaux, rue du Portail-Louis, et au bureau du journal, 4, place du Marché-Noir.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur donnera son premier Concert à ses membres honoraires mercredi 7 décembre 1887, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Ouverture de Tancredi (Rossini) : Musique Municipale.
2. Fantaisie sur la Fille du Régiment (Donizetti), par M. WERNER, violoncelle solo de l'Association artistique d'Angers.

3. Je n'trouve pas l'mot (Dubost), chanté par M. MOLIVIER, premier comique du théâtre d'Angers.

4. L'Éclair, fantaisie (Halévy) : MUSIQUE MUNICIPALE.

5. L'Enterrement, chansonnette : M. MOLIVIER.

6. Gavotte pour violoncelle : M. WEBER.

7. Romance pour violoncelle : M. WEBER.

8. Un franc par cavalier : M. MOLIVIER.

9. Terre, grande valse (Dassonville) : MUSIQUE MUNICIPALE.

Le piano sera tenu par M. MEINERS, pianiste du théâtre d'Angers

Le Chef de musique,
V. MEYER.

L'Univers publie la lettre suivante de M^r Freppel :

Paris, le 1^{er} décembre 1887.

Cher monsieur Vuillot,
Permettez-moi de me servir de votre excellent journal pour opposer le démenti le plus formel et le plus absolu à un bruit qu'une certaine presse vient de mettre en circulation.

Depuis plusieurs jours, les feuilles publiques ont mêlé si souvent mon nom aux incidents de la crise actuelle que, pour redresser leurs allégations, il m'eût fallu tenir la plume en main du matin au soir. Avant-bien encore, la Gazette de Cologne m'a fait mander à l'Élysée avec M^r l'archevêque de Paris. J'ai dû garder le silence sur toutes ces inventions.

Mais aujourd'hui, dans la *Matin*, la *Justice*, la *Lanterne*, etc., on ose faire intervenir le Saint-Siège et la nonciature ; on parle d'instruction et même d'ordres venus du Vatican et dont je serais le porte-voix. Devant de telles erreurs, je déclare hautement que jamais, dans aucune réunion des droites, aucun de mes collègues ni moi n'avons même prononcé le nom du Saint-Père ou de son représentant à Paris, à propos de l'élection présidentielle. Aucune instruction de ce genre, ni directe ni indirecte, ne nous est parvenue sous une forme quelconque. Toute assertion contraire à la présente déclaration est complètement fautive ; et si l'on y persistait, je serais obligé d'y voir une odieuse manœuvre électorale.

Agréez, cher monsieur Vuillot, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Ch. EMILE FREPPEL, évêque d'Angers,
député du Finistère.

M. WILSON ET SES ÉLECTEURS

Dans le département d'Indre-et-Loire, il vient de se former un comité de résistance qui recueille les adhésions pour obtenir du corps électoral son assentiment à une demande de démission de député qui serait signifiée à M. Wilson.

ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

Le tribunal correctionnel de Poitiers a prononcé mercredi plusieurs condamnations pour contraventions en matière de régie.

Le fraudeur Wilson, qui a frustré le Trésor de sommes considérables et qui a fait l'aveu de ses fraudes, n'a pas encore été l'objet de poursuites.

Comme quoi tous les citoyens sont égaux devant la loi, en République.

(Journal de la Vienne.)

TOURS.

Départ du 18^e bataillon de chasseurs à pied

Le Gouvernement n'est pas rassuré, quoi qu'il dise. L'ordre public est menacé. Les

régiments affluent à Versailles. Hier matin, à 6 heures 15, une partie du 18^e bataillon de chasseurs à pied a quitté Tours pour Paris par train spécial.

Le détachement est composé de 262 hommes et 10 officiers.

Il paraît que c'est pour protéger le Congrès. Le Congrès a donc besoin d'être protégé ? Et les Parisiens, donc ?

PLUS DE TRANSACTION

Depuis quelques mois, les employés du fisc ne transigent plus. Ceux qui suivent les audiences de la police correctionnelle remarquent depuis quelque temps les nombreuses affaires en matière de régie soumises à l'appréciation du tribunal. Les agents des contributions indirectes sont impitoyables. Certainement, il est du devoir des commis de réprimer la fraude ; mais encore doivent-ils agir avec prudence et ne pas saisir àprement les plus insignifiants prétextes pour dresser procès-verbal.

Nous devons ajouter qu'il est du devoir de chacun de ne pas transgresser la loi. Il est donc expressément défendu de transporter plus de six litres de boissons sans permis.

On signale un malheureux de notre contrée, condamné à 300 francs pour avoir transporté, sans déclaration, un baril de piquette (petit cidre), un autre à 700 francs pour transport d'un litre d'eau-de-vie, etc.

Donc, tenons-nous sur nos gardes avec les administrations ; pas de fraudes, pas de fraudes. (L'Anjou.)

CONCOURS DE TIR DE BRÉZÉ

Les résultats du concours public organisé par la *Brézénne*, les dimanches 20 et 27 novembre, et que nous avons annoncé, ont été les suivants :

Carabine Martini, distance 100 mètres : 1^{er} prix, médaille d'argent, M. Boishier, de Saumur. — 2^e, M. Guyonneau, de Montreuil. — 3^e, M. Ayraut, de Brézé. — 4^e, M. Poirier, de Brézé. — 5^e, ex æquo, MM. Perrault, de Meigné, et Doussain, de Saumur.

Carabine de précision, distance 15 mètres : 1^{er} prix, Boishier, de Saumur. — 2^e, M. Guyonneau, de Montreuil. — 3^e, M. Perrault, de Meigné. — 4^e, M. Beyon, de Montreuil. — 5^e, ex æquo, MM. Bellef et Doussain.

Tir au pistolet : 1^{er} prix, M. Perrault, secrétaire de la mairie de Saumur. — 2^e, M. Perrault, de Meigné. — 3^e, M. Guyonneau, de Montreuil. — 4^e, M. Ayraut, de Brézé. — 5^e, M. Bellef, de Brézé.

M. CHEVREUL. — M. Chevreul a reçu, mardi, la visite du sculpteur Fagel, ancien prix de Rome, chargé par le gouvernement de faire la statue du célèbre centenaire.

Cette statue en pied, de deux mètres dix-huit de hauteur, est destinée à figurer comme pièce principale de la façade au musée de Roubaix, en construction. L'illustre savant a rendu, en effet, de très grands services aux industries de

pas, vous qui avez remué ciel et terre pour obtenir la faveur d'aller au Tonkin !

— Je fais mon devoir, répondit résolument le capitaine ; je me dois à ma nièce orpheline, et nul autre que moi ne prendra soin d'elle.

La jeune fille avait frémi en entendant parler le capitaine, et le nom du Tonkin avait vibré à son oreille. En une seconde elle eut pris sa résolution, et, d'un geste, arrêtant Topino qui déjà ouvrait les malles :

— Mon oncle, dit-elle, pourquoi ne m'emmenez-vous pas avec vous ?

Merseron tressaillit et une vague espérance rena en son cœur.

— Vous emmener ! s'écria-t-il. Au Tonkin ! Y songez-vous ! A trois mille lieues d'ici !

— Eh bien, je vous y suivrai. Je partirai demain avec vous, et nous voyagerons ensemble. Une pauvre enfant telle que moi ne tiendra guère de place et ne vous gênera pas.

— Vous feriez cela, vraiment ?

— Oui, mon oncle.

Le capitaine Merseron poussa un cri étouffé ; une jote immense éclaira son visage et il ouvrit tout grands ses deux bras dans lesquels Yvonne se précipita.

— Viens, ma chère enfant, s'écria-t-il, que je t'embrasse ! Je reconnais en toi le sang de la famille !

Roubaix, par ses études sur les teintures, visions des couleurs, cercles chromatiques, etc.

M. Chevreul, plus alerte et plus jeune que jamais, a promis à l'artiste d'aller poser dans son atelier, à partir de la semaine prochaine.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Le magnifique Petit-Séminaire d'Oloron (Basses-Pyrénées) va être éclairé à la lumière électrique. L'essai qui a été fait la semaine dernière a parfaitement réussi.

Décidément, les cléricaux sont des arriérés, réfractaires au progrès.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 4 décembre 1887, à 1 h. 1/2,

GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE

AVEC LE CONCOURS DE

M^{rs} ROGER-MICLOS M. N. AUGUEZ
PIANISTE BARYTON
Des Concerts du Cirque et de l'Opéra et des Concerts du Châtelet. Colonne et Lamoureux.

Programme

Ouverture de *Ruy-Blas* (Mendelssohn).

Concerto pour piano et orchestre, sol majeur (Beethoven), exécuté par M^{rs} ROGER-MICLOS.

Ballet de *Mazeppa* (C. de Grandval). — A mazurka, B. danse ukrainienne, C. orientale. — inédit, 1^{re} audition.

Le Galop, récit dramatique, poésie de Sully Prudhomme (C. de Grandval), chanté par M. N. AUGUEZ. — 1^{re} audition à nos concerts.

Andante du concerto en fa mineur (Chopin). — 1^{re} audition à Angers.

Scherzo oriental (J. Bordier). — Inédit, 1^{re} audition. — Pour piano et orchestre, exécutés par M^{rs} ROGER-MICLOS.

Air de la *Lyre et la Harpe* (C. Saint-Saëns), chanté par M. N. AUGUEZ.

Carnaval (R. Schumann), exécuté par M^{rs} ROGER-MICLOS. — 1^{re} audition à nos concerts.

Le Chant du Retour, poésie de Grandmougin (C. de Grandval), chanté par M. N. AUGUEZ. — 1^{re} audition en province.

Marche hongroise de la *Damnation de Faust* (H. Berlioz).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LÉLONG.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 décembre.

Le marché accueille avec satisfaction la nouvelle de la démission présidentielle et les cours de nos rentes progressent immédiatement : 3 0/0, 82.05 ; 4 1/2 0/0, 107.20.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier montrent une grande fermeté ; n'étant pas dans la spéculation elles sont insensibles aux événements qui agitent le marché. L'action se négocie à 1.385.

La Société Générale se maintient solidement à 450 avec tendances meilleures.

La Banque d'Escompte s'échange à 456.

Les Dépôts et Comptes courants font preuve d'une grande fermeté à 600.

Nous remarquons dans le bilan de l'Abeille-Vie que cette compagnie a acheté pour 800,000 francs de nues-propiétés en 1886. Nous savons que l'Abeille a, pour ce genre d'opérations, des conditions particulièrement avantageuses ; aussi engageons-nous vivement les personnes qui désirent céder des nues-propiétés à s'adresser à elle.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent un marché très actif. Les demandes viennent surtout de la petite épargne qui voit dans ce titre

Puis se tournant vers Baudon, qui grognait dans un coin, et voulant avoir son avis sur la jeune fille :

— Qu'en penses-tu ? Baudon, demanda-t-il.

— Eh ! je n'en pense rien. C'est heureux, voilà tout.

Le capitaine Baudon ne se rendait pas si vite.

II

Le lendemain, à cinq heures du matin, le capitaine Merseron était sur le port, avec sa nièce Yvonne, le capitaine Baudon et le lieutenant Gérard. Tout avait été arrangé la veille au soir avec l'administration maritime pour le départ de la jeune fille. Le jour se faisait à peine, le brouillard s'élevait peu à peu, et une fraîche brise agitait les voiles et les pavillons de tous les navires et particulièrement ceux de l'Alsace-Lorraine, beau transport en partance pour l'Extrême-Orient.

Yvonne était radieuse. Elle aimait déjà son oncle de toutes les forces de son âme. Quant à Merseron, il avait peine à contenir sa joie.

Le commandant du navire, M. Morin, âgé d'environ cinquante-cinq ans, vint lui-même prendre le bras d'Yvonne, quand elle mit le pied sur son bord, et la conduisit galement à l'avant :

— Je vous avais réservé les cabines ordinaires, dit-il à Merseron, mais quand j'ai vu que vous auriez Mademoiselle avec vous, j'ai fait retenir

une valeur de placement de tout repos donnant un intérêt très rémunérateur de 5 0/0.

L'action de Panama s'inscrit à 250. La spéculation à la baisse se montre toujours aussi acharnée, mais il faut s'attendre à voir le marché changer, d'ailleurs, si, comme on a lieu de le croire, M. de Lesseps obtient l'autorisation qu'il a sollicitée.

Le marché des actions de nos chemins de fer a montré un peu plus d'activité, les cours sont tous en progression.

L'Éditeur EDINGER vient de faire paraître un roman : « *Évangile d'Amour* », dans lequel HENRI PAGAT met aux prises, d'une façon saisissante, la passion humaine et la passion religieuse. Il se dégage de ce drame la sensation qu'un coin d'âme humaine vient de nous être révélé, et rien n'est plus angoissant que la lutte où se débat le héros du livre, superbe figuré, largement peint et qui restera dans notre littérature moderne.

Ce volume, édité d'ailleurs avec le plus grand soin et orné d'une superbe couverture en couleur, fait partie de cette collection à 2 fr. le volume qui, malgré la modicité de son prix, se recommande aux bibliophiles.

La maison Chevat, du Palais-Royal, prévient les amateurs de Foies gras truffés, qu'elle a mis un dépôt de sa fabrication à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus 2 fr., 3 fr. 25, 4 fr. 50 et 6 fr. la terrine.

La maison GORGES DOUESNEL tient également les marques Louis et Hafner de Strasbourg et Deschoudeliers de Ruffec, aux prix les plus réduits.

Infatigable : Inoffensif :

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉDEVÈGNE (30, rue de la Tonnelie). Prix : 3 francs.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 3 décembre. — *La Favorite*, opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Dimanche 4 décembre. — En matinée (à 1 h. 1/2) : *Le Courrier de Lyon*. — Le soir : *La Favorite*.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MARDI 6 décembre 1887,

Avec le concours de M^{lle} ROUVIERE, forte chanteuse du théâtre de Strasbourg

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes, paroles de MM. E. Scribe, G. Vaez et A. Royer, musique de DONIZETTI.

Distribution :

Fernand..... MM. Delmas.
Alphonse..... Delvoye.
Balthazar..... Boussa.
Gaspard..... Véroux.
Léonor..... M^{mes} Rouvière.
Inès..... Rita Lélong.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NIÈCE ET FILLEULE

DU CAPITAINE MERSERON

Tant de douceur et tant de force morale désarmèrent le capitaine, qui fit deux ou trois fois le tour de sa chambre dans le plus profond silence. Peu à peu ses bras se détendirent et son front reprit la sérénité. Cet homme était bon, au fond ; la caserne et la vie de garnison avaient mis une rude écorce sur ce tronc, mais les sentiments natifs et intimes de générosité n'étaient point morts. Il se disait aussi que s'il parlait en abandonnant sa nièce, la fille de son frère aîné, sur le pavé de Bordeaux, on l'accuserait à bon droit d'égoïsme, et plus il réfléchissait, plus le devoir lui apparaissait clairement. A la fin, il s'arrêta en face de son brosseur :

— Topino ! dit-il.

— Mon capitaine ?

— Désais les valises, nous ne partirons pas. Je me ferai remplacer.

A ces mots généreux, Baudon et Gérard se précipitèrent à la fois vers leur ami.

— Comment ! s'écrièrent-ils, vous ne partirez

les plus larges cabines de l'avant pour vous et vos amis.

Merseron remercia le commandant et parut goûter le plaisir de voyager ainsi plus à l'aise, grâce à sa nièce. Quand on leva l'ancre, vers six heures et demie, M. Morin vint encore s'informer de ses passagers et de M^{lle} Yvonne. Le commandant avait toutes les attentions et la galanterie de bon goût familières aux officiers de la marine française.

A (suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Bureaux à Tours, rue Richelieu, 13.

Sommaire du n^o 348 (27 novembre 1887). J'y suis, j'y reste. Les poursuites contre Wilson. Couillises parlementaires. Les acteurs. Sur la scène. Les adieux de l'Élysée (complainte). Les charades du colonel Ramollet. Dernières nouvelles.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

L'Almanach d'Arlequin pour 1888 est en vente. Rédigé sur un plan nouveau, cet almanach est l'un des plus recherchés cette année. — 20 centimes et 25 centimes franco par la poste.

Études de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e LOUIS GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie immobilière

MAISON

CAVE ET VIGNES

Situées commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Saisies sur le sieur Louis CORBINEAU, négociant en vins, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'ADJUDICATION aura lieu le **vendredi 23 décembre 1887**, à une heure, en la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Bousquet, huissier à Saumur, en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. A. JOURVION, banquier, demeurant à Monségur (Gironde), Saisissant, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière n° 8 ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis BONNEAU, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Louis CORBINEAU, négociant en vins, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

Partie saisie, ayant pour avoué M^e Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve n° 7 ; Il sera procédé, le vendredi vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure, en la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotsissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé.

M. Jourvion a, suivant procès-verbal de Bousquet huissier, en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et visé conformément à la loi, fait procéder à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés appartenant au sieur Louis CORBINEAU, et situés à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Suivant exploit du même huissier en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et visé conformément à la loi, ledit procès-verbal de saisie a été dénoncé audit M. Louis CORBINEAU.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, vol. 43, n° 2 et 3, sur le registre à ce destiné.

Par jugement rendu sur requête le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, le Tribunal civil de Saumur a ordonné la discontinuation des poursuites de saisie immobilière et prononcé la conversion en vente aux enchères publi-

ques par devant M^e Gagnage, notaire à Saumur, de la saisie pratiquée sur le sieur Corbineau.

DESIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la grand'route, comprenant caves en soubassement, corridor, cuisine, salle à manger, chambre au rez-de-chaussée, quatre chambres et un cabinet au premier étage, grenier sur le tout couvert en ardoises, cour au fond de laquelle se trouvent des stiers, puits commun. Le tout joignant au levant la grand'route de Saint-Hilaire-Saint-Florent à Saumur, et au nord Charles Jodeau. Cette maison est occupée en partie par le sieur Corbineau, l'autre partie est louée à M. Baudouin, charcutier.

Mise à prix : cinq mille francs, ci..... 5,000

2^e Lot.

Une cave dans le roc, sise rue Haute, dite commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à gauche en entrant sous la partie servant d'entrée commune à d'autres caves, et une autre cave à droite en entrant près du pressoir, avec droit au pressoir, au four existant dans l'entrée commune et à la cour sise au-devant des caves, joignant au levant la rue Haute et au midi un immeuble appartenant à la commune et occupé par les sœurs.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200

3^e Lot.

Une parcelle de vigne, située au lieu dit La Rue-Haute, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance d'environ sept ares.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

4^e Lot.

Une autre parcelle de vigne, au lieu dit Le Sauron, même commune, d'environ seize ares cinquante centiares.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

5^e Lot.

Une vigne, sise aux Manières, canton de Villemaillé, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ onze ares.

Mise à prix : cinquante francs, ci..... 50

Total des mises à prix : cinq mille cinq cent cinquante francs, ci. 5,550

Réserve est faite au notaire de la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul ou même de les subdiviser en tenant compte de la mise à prix.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LOUIS ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

3^o A M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire du cahier des charges ;

Dressé à Saumur, le trois décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, par l'avoué poursuivant sus-signé.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

M. BRETON, restaurateur, quai de Limoges, 65, a l'honneur de prévenir le public qu'il ne payera pas les dettes de sa femme, née MARIE FRANÇOIS.

(837)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A VENDRE

GRAINES DE FOIN

Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

A Vendre

Un Moteur à Gaz

Système Otto, force 3 chevaux.

S'adresser chez M. V. BOBERT, rue Saint-Nicolas. (793)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Yarrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins présentent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

BOIS de sciage de toutes sortes. Chêne du Nord et du pays. Parquets, chêne et sapin. Moulures sapin, etc.

M^{on} E. PATIN

Boulevard Béranger, 124, TOURS.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

M. et M^{me} JUBY, hôtel du Canard-Rouge, rue du Petit-Versailles, continuent comme par le passé à s'occuper du placement des domestiques des deux sexes. (831)

UN HOMME de la Charente, connaissant parfaitement la distillerie, désire trouver une place pour distiller le vin. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un petit garçon. S'adresser au bureau du journal.

LA Régisse Sanguinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac, et facilite la Digestion.

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIBARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DR

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des

Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage

du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

* En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. GABLIN, pharmacien de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	81 90	82	Est	770	771 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	520
3 % amortissable	84 23	84 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1238 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	526	Est	386 25	390
3 % (nouveau)	81 30	81 25	Midi	1158 75	1160	— 1865, 4 %	521 50	521 50	Midi	397 75	397
4 1/2 % (nouveau)	108 85	107	Nord	1533	1538 75	— 1869, 3 %	469 75	468 50	Nord	403	403 50
Obligations du Trésor	514	514	Orléans	1295	1298 75	— 1871, 3 %	394 75	394 25	Orléans	398	398 50
Banque de France	4270	4270	Ouest	867 50	868 75	— 1875, 4 %	515	512	Ouest	397 75	397 25
Société Générale	450	450	Compagnie parisienne du Gaz	1203 75	1212 50	— 1876, 4 %	516	514	Paris-Lyon-Méditerranée	385	385
Comptoir d'escompte	1032 50	—	Canal de Suez	2005	2018 75	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	394	394
Crédit Lyonnais	557 50	561 25	C. gén. Transatlantique	521 25	522 50	Obligations communales 1879	475	479	Canal de Suez	590 75	590 75
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1370	1395	Russe 5 0/0 1870	99 40	99 25	Obligat. foncières 1879 3 %	475	477	Panama 5 0/0	370	357
Crédit mobilier	322 50	330				Obligat. foncières 1 83 3 %	384	384			
Canal Inter.-Panama	270	256 25									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur, soussigné.

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 DÉCEMBRE

Télégrammes de la soirée

LA DÉMISSION DE M. GRÉVY

Paris, 2 décembre, 4 heures soir.
 Les Chambres ont entendu la lecture du Message présidentiel; il est plein de récriminations.
 M. Grévy dit que le devoir et le droit seraient de résister, mais que devant la résolution des Chambres, qui ressemble fort à une mise en demeure, il cède; après avoir fait son propre éloge, il termine en donnant sa démission.

5 heures 25 soir.

LE CONGRÈS

Il y aura ce soir réunion plénière.
 Le Congrès s'ouvrira demain samedi à deux heures.

A LA CHAMBRE

Vendredi, 2 heures 30.
 A deux heures, devant des tribunes qui regorgent d'auditeurs, M. Floquet monte au fauteuil de la présidence. Mais l'agitation est telle qu'il s'écoule un quart d'heure avant que la séance puisse être ouverte.
 M. Floquet, prenant la parole, annonce que M. Rouvier lui a remis une communication du Président de la République, dont il va donner lecture. Il invite la Chambre au calme et au silence par respect pour elle-même et pour le pays qu'elle représente.
 Il lit alors le Message que nous publions plus loin. Cette lecture est écoutée dans un profond silence.
 M. Floquet lit ensuite les articles de la loi constitutionnelle relatifs à l'ouverture du Congrès.
 Il lit aussi une communication du président du Sénat fixant la réunion du Congrès à demain deux heures.
 La Chambre fixe ensuite à mardi sa prochaine séance et se sépare au cri de : Vive la République!

Message de M. Grévy

Messieurs les Députés,
 Tant que je n'ai été aux prises qu'avec les difficultés accumulées en ces derniers temps sur ma route; les attaques de la presse, l'abstention des hommes que la voix de la République appelait à mes côtés, l'impossibilité croissante de constituer un ministère, j'ai lutté et je suis resté où m'attachait mon devoir.
 Mais au moment où l'opinion publique, mieux éclairée, accentuait son retour et me rendait l'espoir de former un gouvernement, le Sénat et la Chambre des députés viennent de voter une double résolution qui, sous la forme d'un ajournement à heure fixe pour attendre un Message promis, équivaut à une mise en demeure au Président de la République de résigner son pouvoir.
 Mon devoir et mon droit seraient de résister; mais, dans les circonstances où nous sommes, un conflit entre le Pouvoir exécutif et le Parlement pourrait entraîner des conséquences qui m'arrêteraient.

La sagesse et le patriotisme me commandent de céder.

Je laisse à ceux qui l'assument la responsabilité d'un tel précédent et des événements qui pourront le suivre.

Je descends donc sans regret mais non sans tristesse du Pouvoir où j'ai été élevé deux fois sans le demander, et où j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir.

J'en appelle à la France!

Elle dira que, pendant neuf années, mon gouvernement lui a assuré la paix, l'ordre et la liberté; qu'il l'a fait respecter dans le monde; qu'il a travaillé sans relâche à son relèvement et qu'au milieu de l'Europe armée, il la laisse en état de défendre son honneur et ses droits; qu'enfin, à l'intérieur, il a su maintenir la République dans la voie sage que tracent devant elle l'intérêt et la volonté du pays.

Elle dira qu'en retour j'ai été enlevé au poste où sa confiance m'avait placé.

En quittant la vie politique, je ne forme qu'un vœu : c'est que la République ne soit pas atteinte par les coups dirigés contre moi et qu'elle sorte triomphante des dangers qu'on lui fait courir.

Je dépose sur le bureau de la Chambre des députés ma démission des fonctions de Président de la République française.

Le Président de la République,

JULES GRÉVY.

4^e décembre 1887.

Vendredi soir.

Le Message du Président a été entendu à la Chambre au milieu d'un silence absolu.

M. Floquet, qui connaissait les termes du Message dont il allait faire la lecture, l'avait recommandé de la façon la plus pressante.

La précaution était utile.

Il est certain que rien ne pouvait être plus dur à écouter.

L'acte d'accusation lancé contre les Chambres est formulé en termes virulents.

M. Grévy y dénonce la violation de la Constitution.

Il aurait dû, dit-il, défendre son « DROIT », défendre la Constitution.

C'était la guerre civile, le sang répandu, les émeutes. — Il a préféré se démettre.

Mais il en appelle à la France de cette violation du Droit.

Cet appel au Pays est la formule de la rébellion contre le Parlement.

Il remet aux citoyens, défenseurs de la Constitution, le soin de le venger!

Ce n'est plus l'anarchie, c'est la Révolution.

La rue prend acte de cet « appel à la France » en proposant de donner un coup de balai au Parlement et à la Présidence.

Cette Présidence « déshonorée » ne peut plus fonctionner.

Quel qu'il soit, le successeur de M. Grévy est frappé d'impuissance.

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre.

La Commune est debout à Paris et espère triompher.

Ce n'est pas l'attitude du Congrès qui la découragera.

On va assister encore là aux plus honteuses compromissions.

La Droite devait demander la révision de la Constitution.

M. Floquet a escamoté la « clôture ».

Toutes ces habiletés peuvent attirer à M. Floquet les éloges des républicains, elles ne résoudreont pas les difficultés.

Demain sera pire qu'aujourd'hui.

Au Sénat, la séance d'un quart d'heure et la lecture du Message n'ont provoqué aucun incident.

Ah! pourtant! à la fin, M. Marcou, qui est sourd, a applaudi.

On lui a crié : chut!

Le Sénat s'est ajourné à mardi.

DÉPART DE M. GRÉVY

Hier soir, vendredi, à six heures moins un quart, M. Grévy, accompagné de sa famille, a quitté l'Elysée.

Il s'est rendu en voiture à l'hôtel de l'avenue d'Iéna.

Le Paris, journal républicain, accompagne le départ de M. Grévy des réflexions suivantes :

« Le voilà, ce chef d'Etat incorruptible et correct! Le voilà, ce gardien vénéré de l'ordre et des lois!

» Il se rit de sa parole et se moque des représentants de la nation.

» Il protège Wilson, il nargue la justice et provoque l'émeute.

» Inutile toute sa vie, il ne recule pas, pour conserver sa place, devant l'éventualité d'une révolution finale.

» Il joue du péril extérieur pour justifier son obstination.

» Entoui dans le fond de son Elysée, bien gardé par des soldats dont pas un ne saura jamais quels services lui ont mérité tant d'honneurs, il finit, Président décrié, sous la réprobation et sous la colère publiques.

» Et la main du gavroche justicier pourra gratter sur sa porte la devise léguée par les aïeux pour écrire à la place celle qui symbolise le mieux la Présidence achevée :

» Avarice, concussion, fourberie. »

LA JOURNÉE D'HIER

4 heures. — Toutes les dispositions en vue de parer à toute éventualité ont été prises par M. Brocheton, inspecteur divisionnaire.

Les gardes municipaux à pied sont cantonnés, à l'heure qu'il est, dans une des salles du Palais-Bourbon, prêts à partir à la moindre alerte. Cinq cents personnes stationnent devant la grille du Palais-Bourbon.

La citoyenne Louise Michel est déjà là. Un groupe l'entoure. De ci de là, des gardiens de la paix se promènent, disposés à réprimer toute velléité de désordre.

Des escouades de gardiens de la paix arrivent incessamment; elles se rangent dans la rue de Bourgogne, où un officier de paix en bourgeois leur donne des instructions. Sur l'ordre de M. Brocheton, un cordon de gardiens refoule le public au-delà du pont de la Concorde.

Quelques cris : « A bas Ferry » sont poussés; déjà on ne passe plus sans justifier de sa qualité.

La foule s'en va sans murmurer. Il en est de même de Louise Michel qui se dirige tranquillement, sur l'invitation d'un officier de paix, vers le boulevard Saint-Germain.

4 h. 15. — Dans la cour du Palais-Bourbon, du côté de la rue de Bourgogne, sont massés des gardes à cheval et un bataillon du 74^e de ligne. MM. Bourgeois, préfet de police, et Caubel, chef de la police municipale, sont là.

A une heure et quart, MM. Brocheton, inspecteur divisionnaire, et Madier de Montjau, questeur de la Chambre, traversent le

salon de la Paix et vont s'assurer que toutes les mesures d'ordre sont prises.

4 h. 20. — Le Conseil municipal est convoqué d'urgence pour deux heures.

M. Hovelacque pose une question au préfet de la Seine au sujet des mesures d'ordre prises hier à l'Hôtel-de-Ville.

Le préfet de la Seine répond que conformément aux ordres du gouvernement, il a pris les mesures nécessaires pour protéger l'Hôtel-de-Ville.

Le Conseil municipal n'a pas besoin d'être défendu, a déclaré M. Hovelacque. Je ne veux pas le contester, mais il y a à l'Hôtel-de-Ville des services publics qu'il importe de protéger.

M. Levy, conseiller municipal possibiliste, monte à la tribune pour répondre au préfet.

On annonce que des délégations doivent se présenter à l'Hôtel-de-Ville vers trois heures et demie.

4 h. 25. — Louise Michel, suivie d'une centaine d'individus, parcourt les rues avoisinant le Palais-Bourbon. Elle s'esquive en prenant le tramway du pont de l'Alma.

Elle reprend le bateau, qui la ramène devant la Chambre.

Aussitôt que Louise Michel apparaît, elle est entourée par une nuée d'agents, et l'officier de paix Gutzwiller la fait conduire sur la place de la Concorde, où une foule d'environ 300 personnes lui fait une ovation.

3 heures. — La citoyenne Louise Michel a été arrêtée.

Elle a protesté en termes chaleureux.

Des bandes apparaissent à tout instant; conduites par des hommes en blouse blanche.

On exécute plusieurs charges, mais sans résultat.

On ouvre les rangs pour laisser passer les municipaux et on les referme derrière eux.

Les terrasses des Tuileries sont noires de monde.

3 h. 45. — Basly se multiplie, ceint de son écharpe, il organise les manifestants et tâche de leur donner une figure d'émeute.

Les hommes poussent de temps à autre des cris : A bas Ferry!

3 h. 20. — Un violent incident se produit sur la place de la Concorde. Un certain nombre de manifestants ont apporté des pierres qu'ils jettent sur les gardes de Paris.

Ceux-ci, rendus furieux par cette attaque imprévue, chargent la foule. Ils trottent en cercle pour faire évacuer la place. Quelques-uns mettent le sabre au clair.

Les assaillants se dispersent; mais MM. Camélinat, Duc-Quercy étant arrivés sur la place et ayant objurgué les gardes de Paris, la foule se masse autour d'eux de nouveau et l'on est obligé de commander une nouvelle charge pour la disperser.

4 heures. — A trois heures et demie, M. Basly, avec son écharpe de représentant, arrive sur la place de la Concorde et aux cris : « Au Conseil municipal! » entraîne derrière lui une foule de plusieurs milliers d'individus.

Cette foule suit la rue de Rivoli, en chantant la Marseillaise et la Carmagnole.

Devant l'hôtel du Louvre, une clameur de : « Vive et à bas Boulanger! » s'élève.

A l'intersection de la rue de Rivoli et de la place Saint-Germain-l'Auxerrois, les dragons barrent le chemin.

Une partie des manifestants se précipite du côté de la rue Saint-Honoré, tandis que l'autre parlemente avec la troupe.

Une délégation se rendant au Conseil est autorisée à aller à l'Hôtel de Ville.

Le reste des manifestants retourne place de la Concorde aux cris : « A bas Ferry ! »

6 heures. — Le bruit se répand dans les couloirs que le Conseil municipal s'est déclaré en permanence pour recevoir les délégations de la population parisienne venant protester au nom de la patrie en danger contre la nomination probable de M. Jules Ferry à la présidence de la République.

Comme nous l'avons dit, les abords du Palais-Bourbon ont été dégagés; mais une foule de 15 à 20,000 personnes couvre la place de la Concorde; quelques badauds circulent sur la place de l'Hôtel-de-Ville et rien ne fait prévoir que l'on craigne un mouvement.

M. Humbert préside la séance du Conseil municipal; à quatre heures, on aperçoit de l'intérieur de la salle des délibérations l'arrivée au trot de deux pelotons de gardes municipaux; puis une compagnie de municipaux à pied défile au pas gymnastique; ce sont les délégués des groupes révolutionnaires de vigilance qui viennent porter leurs ordres au Conseil.

C'est à grand peine que M. Humbert peut rappeler au sérieux les conseillers municipaux que le spectacle de la bousculade retient aux fenêtres.

Un conseiller municipal monte à la tribune et annonce que deux délégations désireraient faire une communication au Conseil municipal; les comités radicaux socialistes anti-opportunistes, réunis sous la dénomination de comité de la défense de la République et de la Patrie en danger, demandent que le Conseil municipal envoie des délégués à la Chambre pour s'entendre avec les députés de la Seine, sur les moyens à prendre pour empêcher les manifestations de la réaction et le succès des menées monarchistes.

On demande la discussion immédiate. Des protestations s'élèvent de toutes parts, toute discussion est inutile.

La proposition, mise aux voix, que le bureau du Conseil se rende immédiatement à la Chambre, est votée par 54 voix contre 45 sur 69 votants.

Bien que le Conseil ne se soit pas déclaré en permanence, les conseillers municipaux restent à l'Hôtel de Ville, croyant à une deuxième séance qui aurait lieu probablement après le retour des délégations.

Dans la rue, les troubles augmentent; vingt mille personnes couvrent la place de la Concorde.

C'est à grand peine que les voitures circulent; un officier nous dit que les anarchistes ont commencé à jeter des pierres sur les gardes municipaux.

Le mot d'ordre est donné, et on annonce une descente d'ouvriers à la sortie des ateliers.

RÉUNION PLÉNIÈRE

À h. 30. — Les Gauches se sont réunies pour un premier vote.

L'Union des Gauches n'y figure que par des individualités séparées. Elle se réserve pour Ferry, et ne veut voter qu'à Versailles.

L'Extrême Gauche au contraire tient à arriver à cette réunion, avec le vote acquis de son candidat et à parler au nom de la discipline et de l'antériorité.

Voici le résultat :

Premier tour. — MM. Floquet, 404 voix; de Freycinet, 94; Brisson, 56; Sadi-Carnot, 49; Jules Ferry, 18; Jules Grévy, 2; Le Royer, 1.

Second tour. — M. de Freycinet, 490; Brisson, 84; Sadi Carnot, 27; Floquet, 26; Jules Ferry, 11.

Avant ce second vote, la Gauche radicale et l'Extrême Gauche avaient retiré la candidature de M. Floquet.

La réunion s'est séparée sans proclamer le nom de son candidat.

La Droite royaliste se réunit aujourd'hui à une heure, à l'hôtel des Réservoirs.

MESSAGES MILITAIRES

Un de nos confrères publie les renseignements suivants :

« L'infanterie de marine est depuis hier soir arrivée de Cherbourg à Satory. Elle aidara, s'il est nécessaire, le 1^{er} régiment du génie au maintien de l'ordre pendant la réunion du Congrès, éventualité du reste fort improbable, car on est encore plus calme à Versailles qu'à Paris.

» 42 régiments de cavalerie seront concentrés aujourd'hui-même, tant à Versailles qu'à Paris.

» En fait de troupes de ligne, outre le fort détachement que le 1^{er} régiment d'infanterie de marine tenait prêt pour partir au Tonkin le 12 décembre, les 42 régiments d'infanterie stationnés à Paris ont reçu 200 hommes de complément.

» Les directeurs du ministère de la guerre sont en permanence à la tête de leurs services.

» Des consignes très fermes ont été données à chaque chef de corps. Si on marche, chaque bataillon et chaque escadron a son itinéraire indiqué et rien n'est laissé à l'imprévu.

» Le général Saussier rend responsable chaque officier des actes de ses subordonnés.

» Rue de Lille, les abords de l'ambassade d'Allemagne sont étroitement surveillés. On a utilisé jusqu'à la cour de l'ancienne Cour des comptes pour y mettre des agents et des soldats de la garde républicaine.

» De nombreux agents en bourgeois sont postés aux environs de l'hôtel.

» L'hôtel de l'ambassade de Russie est également l'objet d'une surveillance incessante.

Le comité directeur de la Ligue des patriotes va prendre une énergique résolution, sur l'initiative de M. Sansbœuf, président de la Ligue.

Il se réunira prochainement pour prononcer l'exclusion de M. Déroulède qui n'a fait, depuis qu'il en est le président honoraire, que compromettre la Ligue par ses excentricités.

On sait que tous les chefs de corps étaient réunis à Paris pour le classement des officiers.

Judi soir, à sept heures, au moment où la Commission de classement de l'armée allait lever la séance, une note du ministre de la guerre a enjoint à tous les commandants de corps d'armée de retourner immédiatement à leur poste.

Le général Boulanger a quitté Paris hier matin à la première heure, comme tous les autres généraux.

Nous lisons dans la France d'hier :

« Le général Boulanger a quitté Paris ce matin pour aller reprendre à Clermont-Ferrand le commandement du 43^e corps.

» Il est parti par le train express de 9 heures 8, et, conformément au désir qu'il en avait exprimé, aucun de ses amis ne s'est rendu à la gare de Lyon.

» L'accès du quai de départ a été interdit au public jusqu'à la mise en marche du train, et la physionomie de la gare est restée aussi calme que d'habitude. »

Dans une dépêche absolument fantaisiste, la France raconte à ses lecteurs que M. le duc d'Aumale tient un « conciliabule », à Bruxelles, avec les principaux leaders de la droite, et « qu'un pacte entre les d'Orléans et Ferry a été conclu vendredi dernier. »

Nous nous contenterons de répondre à la France que M. le duc d'Aumale n'est pas à Bruxelles, qu'il n'a pas quitté Londres, et que le reste de cette dépêche est tout aussi vrai.

La Gazette de France répond au Journal des Débats, qui recommande d'élire Président de la République l'impudent Ferry :

« Les Débats, qui ne sont certes pas scrupuleux, ne peuvent s'empêcher de dire que « lorsqu'il s'agit d'un acte, qui peut exercer une influence si capitale sur les destinées du pays, c'est le cas ou jamais d'avoir un avis et de le faire connaître. »

» Et les Débats font connaître qu'ils sont pour Ferry, non parce qu'il est « honnête », de cela on n'a cure aux Débats, mais parce qu'il a... « du caractère. »

» Le « caractère », voilà ce qui séduit le Journal des Débats ! M. Ferry a eu le « caractère » de rendre l'athéisme obligatoire, — de réduire la France à un état de vassalité vis-à-vis de l'Allemagne, — de crocheter les portes des couvents; — il a eu même le « caractère » de dire à Lyon qu'il était « radical de gouvernement. »

» Tout cela enchante les modérés des Débats. Avoir du « caractère » pour exiler les citoyens, pour violer toutes les lois, pour porter à la tribune les mensonges les plus audacieux, peu importe ! pourvu que l'on montre du « caractère ».

» Eh ! bien, Ferry n'a pas même du « caractère ». C'est un effronté et un cynique, pas autre chose. »

L'audace et l'impudence sont, en effet, les traits dominants de l'action gouvernementale de M. Ferry, qui n'en a jamais usé, en outre, que pour diminuer et supprimer les libertés catholiques. Même avec l'espoir machiavélique d'introduire comme un coin dans la République la présidence de M. Ferry, il n'est pas permis, parce que c'est indécent et immoral, de voter pour l'auteur de l'article 7.

Le Paris disait avant-hier :

« Gardez Grévy, dites-vous ?

» Essayez !

» Oui, essayez de remonter le courant que nul ne peut se vanter d'avoir créé, car il existe toujours dans notre pays, et quand il paraît s'arrêter un instant, c'est que l'opinion publique endormie dans une quiétude parfaite ne soupçonne rien de ce qui se passe ! Quand elle est avertie, au contraire, il n'est plus au pouvoir d'un parti ni d'un journal d'arrêter le torrent déchainé.

» On ne pardonne pas, on ne pardonnera jamais au Président actuel de la République d'avoir trompé la confiance des républicains qui l'avaient élevé sans débats à la magistrature suprême. Ses services, nuls pour la patrie, ne le désignent pas. On croyait à son inaltérable droiture. On sait maintenant que l'on s'était trompé. C'est fini. »

La Lanterne n'a pas persévéré; elle a relâché M. Grévy.

« C'est pourquoi, voyant ces choses, convaincus que la France divisée, exposée à la guerre civile, condamnée en tous cas aux convulsions des luttes intestines, devait tout faire pour échapper au péril et à la honte d'avoir M. Ferry pour président, nous avons pensé que dans l'état de confusion absolue où nous sommes, une halte, une trêve étaient nécessaires pour donner au parti républicain le temps de se reconnaître et de se ressaisir. Il nous avait paru que le maintien provisoire du statu quo pouvait être un expédient utile.

» Notre avis n'a point prévalu. Nous ne savons ce qui va se passer demain ou même ce soir, et nous souhaitons vivement que ceux à qui notre idée n'a point paru bonne aient trouvé mieux, pour épargner à la France les agitations et les désordres possibles.

» Ce serait pour les groupes républicains une bien grosse responsabilité à prendre que de s'en aller au Congrès affronter le hasard des scrutins, sans préparation aucune, sans entente préalable.

» Il faut, il est nécessaire qu'une candidature, une seule, réunisse contre M. Ferry les voix républicaines. »

CE QUE FONT LES DÉPUTÉS

M. C. Pelletan s'écrie, dans la Justice :

« Il est temps, grandement temps de se réunir sans distinction de nuances, pour exclure quiconque fait, ou a fait, des affaires « avec la politique. »

A quoi M. de Cassagnac, qui connaît bien le personnel de la Chambre, répond avec raison :

« Non, il n'est plus temps, M. Pelletan. » J'affirme, sans crainte d'être démenti, » qu'il y a plus de la moitié des députés républicains qui se servent de leur mandat pour gagner de l'argent. »

Peuple, voilà ce que font et ce que valent les mandataires à qui tu es donné ta confiance.

Si tu n'en a pas assez, tant pis, car on pourra dire alors qu'ils ne font que refléter ton image.

Et pourtant tu vaux mieux qu'eux !

Le XIX^e Siècle, journal républicain, publie les réflexions suivantes :

« Les réactionnaires disent : Il y a quelque chose de pourri dans la République » comme autrefois dans le royaume de Danemarck.

» Oui, les réactionnaires ont raison, il y a quelque chose de pourri dans le

» République. Chercher à le dissimuler » serait plus qu'une faute. »

Personne ne contredira le XIX^e Siècle.

Extrait d'une dépêche parlementaire expédiée de Paris :

« Dans un groupe de députés, parmi lesquels nous citerons MM. Cochery, Blandin, Germain Casse (on voit que nous précisons), un d'eux a résumé en ces termes la conversation : « Nous n'avons plus une seule faute à commettre ! » Si, à la rentrée, on n'a pas eu le courage d'enlever avec le bistouri toute la gangrène qui nous dévore, la République est finie. » Nous devons dire que le député s'est servi d'un terme moins parlementaire. »

LA RUSSIE ET L'ALLEMAGNE

On écrit de Saint-Petersbourg à l'Agence Havas :

« Depuis hier, Alexandre III se retrouve au milieu de ses fidèles sujets. La rentrée de LL. MM. et des enfants impériaux au palais de Gatchina, après une absence de plusieurs mois, a été acclamée par une foule énorme.

» L'Empereur était visiblement ému des ovations dont il était l'objet et qui se sont reproduites partout, dans le long trajet du train impérial, depuis Veybolow (station frontière) jusqu'à Gatchina, où s'est arrêtée la voiture impériale.

» La Russie, durant les mille années de son existence historique, a eu une longue suite de souverains, mais on peut dire hardiment que depuis l'époque où, avec Pierre-le-Grand, elle entra dans la grande famille des nations civilisées, Nicolas I^{er} et Alexandre III ont seuls fait vibrer la corde nationale.

» Alexandre III est un souverain essentiellement russe dans la plus pure acception du mot. Il est la vraie personnification du peuple russe dans tout ce qui fait la grandeur de cette nation. Aussi le peuple russe professe-t-il un vrai culte pour ce Tsar qui a su lui inspirer une foi entière dans sa mission historique et un attachement sans bornes à l'indépendance nationale. Voilà pourquoi on sourit ici avec pitié en lisant les élucubrations de certains journaux allemands, de la clique des reptiles du prince de Bismarck, qui essaient de propager partout le bruit d'un rapprochement entre les deux Empires. Ces bruits, répandus immédiatement après l'audience accordée par l'Empereur au prince de Bismarck, ne peuvent induire en erreur que les personnes qui ignorent le grand mouvement nationaliste qui se fait jour ici en dépit des intrigues germanophiles. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Deuxième édition

NOMINATION

du Président de la République.

Versailles-Congrès, 7 h. 15 soir.

Arrivée à 8 heures.

M. SADI-CARNOT est élu Président de la République par 616 voix.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur donnera son premier Concert à ses membres honoraires mercredi 7 décembre 1887, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Ouverture de Tancrède (Rossini); Musique Municipale.

2. Fantaisie sur la Fille du Régiment (Donizetti), par M. WREBER, violoncelle solo de l'Association artistique d'Angers.

3. Je n'trouve pas l'mot (Dubost), chanté par M. MOLIVIER, premier comique du théâtre d'Angers.

4. L'Éclair, fantaisie (Halévy) : MUSIQUE MUNICIPALE.

5. L'Enterrement, chansonnette : M. MOLIVIER.

6. Gavotte pour violoncelle : M. WEBER.

7. Romance pour violoncelle : M. WEBER.

8. Un franc par cavalier : M. MOLIVIER.

9. Terre, grande valse (Dassonville) : MUSIQUE MUNICIPALE.

Le piano sera tenu par M. MEINERS, pianiste du théâtre d'Angers.
Le Chef de musique,
V. MEYER.

L'Univers publie la lettre suivante de M^r Froppel :

Paris, le 1^{er} décembre 1887.

Cher monsieur Veillot,
Permettez-moi de me servir de votre excellent journal pour opposer le démenti le plus formel et le plus absolu à un bruit qu'une certaine presse vient de mettre en circulation.

Depuis plusieurs jours, les feuilles publiques ont mêlé si souvent mon nom aux incidents de la crise actuelle que, pour redresser leurs allégations, il m'eût fallu tenir la plume en main du matin au soir. Avant-bien encore, la Gazette de Cologne m'a fait mander à l'Élysée avec M^r l'archevêque de Paris. J'ai dû garder le silence sur toutes ces inventions.

Mais aujourd'hui, dans le *Matin*, la *Justice*, la *Lanterne*, etc., on ose faire intervenir le Saint-Siège et la nonciature ; on parle d'instruction et même d'ordres venus du Vatican et dont je serais le porteur-voix. Devant de telles erreurs, je déclare hautement que jamais, dans aucune réunion des droites, aucun de mes collègues ni moi n'avons même prononcé le nom du Saint-Père ou de son représentant à Paris, à propos de l'élection présidentielle. Aucune instruction de ce genre, ni directe ni indirecte, ne nous est parvenue sous une forme quelconque. Toute assertion contraire à la présente déclaration est complètement fautive ; et si l'on y persistait, je serais obligé d'y voir une odieuse manœuvre électorale.

Agrérez, cher monsieur Veillot, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Ch. EMILE FROPPÉL, évêque d'Angers, député du Finistère.

M. WILSON ET SES ÉLECTEURS

Dans le département d'Indre-et-Loire, il vient de se former un comité de résistance qui recueille les adhésions pour obtenir du corps électoral son assentiment à une demande de démission de député qui serait signifiée à M. Wilson.

ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

Le tribunal correctionnel de Poitiers a prononcé mercredi plusieurs condamnations pour contraventions en matière de régie.

Le fraudeur Wilson, qui a frustré le Trésor de sommes considérables et qui a fait l'aveu de ses fraudes, n'a pas encore été l'objet de poursuites.

Comme quoi tous les citoyens sont égaux devant la loi, en République.

(Journal de la Vienne.)

TOURS.

Départ du 18^e bataillon de chasseurs à pied

Le Gouvernement n'est pas rassuré, quoiqu'il dise. L'ordre public est menacé. Les

régiments affluent à Versailles. Hier matin, à 6 heures 15, une partie du 18^e bataillon de chasseurs à pied a quitté Tours pour Paris par train spécial.

Le détachement est composé de 262 hommes et 10 officiers.

Il paraît que c'est pour protéger le Congrès. Le Congrès a donc besoin d'être protégé ? Et les Parisiens, donc ?

PLUS DE TRANSACTION

Depuis quelques mois, les employés du fisc ne transigent plus. Ceux qui suivent les audiences de la police correctionnelle remarquent depuis quelque temps les nombreuses affaires en matière de régie soumises à l'appréciation du tribunal. Les agents des contributions indirectes sont impitoyables. Certainement, il est du devoir des commis de réprimer la fraude ; mais encore doivent-ils agir avec prudence et ne pas saisir à l'aveugle les plus insignifiants prétextes pour dresser procès-verbal.

Nous devons ajouter qu'il est du devoir de chacun de ne pas transgresser la loi. Il est donc expressément défendu de transporter plus de six litres de boissons sans permis.

On signale un malheureux de notre contrée, condamné à 300 francs pour avoir transporté, sans déclaration, un baril de piquette (petit cidre), un autre à 700 francs pour transport d'un litre d'eau-de-vie, etc.

Donc, tenons-nous sur nos gardes avec les administrations ; pas de fraudes, pas de fraudes.
L'Anjou.)

CONCOURS DE TIR DE BRÈZE

Les résultats du concours public organisé par la *Brézennaise*, les dimanches 20 et 27 novembre, et que nous avons annoncé, ont été les suivants :

Carabine Martini, distance 100 mètres : 1^{er} prix, médaille d'argent, M. Boisnier, de Saumur. — 2^e, M. Guyonneau, de Montreuil. — 3^e, M. Ayraut, de Brézé. — 4^e, M. Poirier, de Brézé. — 5^e, ex æquo, MM. Perrault, de Meigné, et Doussain, de Saumur.

Carabine de précision, distance 15 mètres : 1^{er} prix, Boisnier, de Saumur. — 2^e, M. Guyonneau, de Montreuil. — 3^e, M. Perrault, de Meigné. — 4^e, M. Bevon, de Montreuil. — 5^e, ex æquo, MM. Belley et Doussain.

Tir au pistolet : 1^{er} prix, M. Perrault, secrétaire de la mairie de Saumur. — 2^e, M. Perrault, de Meigné. — 3^e, M. Guyonneau, de Montreuil. — 4^e, M. Ayraut, de Brézé. — 5^e, M. Bellay, de Brézé.

M. CHEVREUL. — M. Chevreul a reçu, mardi, la visite du sculpteur Fagel, ancien prix de Rome, chargé par le gouvernement de faire la statue du célèbre centenaire.

Cette statue en pied, de deux mètres dix-huit de hauteur, est destinée à figurer comme pièce principale de la façade au musée de Roubaix, en construction. L'illustre savant a rendu, en effet, de très grands services aux industries de

Roubaix, par ses études sur les teintures, visions des couleurs, cercles chromatiques, etc.

M. Chevreul, plus alerte et plus jeune que jamais, a promis à l'artiste d'aller poser dans son atelier, à partir de la semaine prochaine.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Le magnifique Petit-Séminaire d'Oloron (Basses-Pyrénées) va être éclairé à la lumière électrique. L'essai qui a été fait la semaine dernière a parfaitement réussi.

Décidément, les cléricaux sont des arriérés, réfractaires au progrès.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 4 décembre 1887, à 1 h. 1/2,

GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE

AVEC LE CONCOURE DE

M^{me} ROGER-MICLOS M. N. AUGUEZ

PIANISTE BARYTON

Des Concerts du Cirque et de l'Opéra et des Concerts du Châtelet. Colonne et Lamoureux.

Programme

Ouverture de *Ruy-Blas* (Mendelssohn).

Concerto pour piano et orchestre, *sol majeur* (Beethoven), exécuté par M^{me} ROGER-MICLOS.

Ballet de *Mazeppa* (C. de Grandval). — A mazurka, valse ukrainienne, c. orientale. — Inédit, 1^{re} audition.

Le Galop, récit dramatique, poésie de Sully Prudhomme (C. de Grandval), chanté par M. N. AUGUEZ. — 1^{re} audition à nos concerts.

Andante du concerto en fa mineur (Chopin). — 1^{re} audition à Angers.

Scherzo oriental (J. Bordier). — Inédit, 1^{re} audition. — Pour piano et orchestre, exécutés par M^{me} ROGER-MICLOS.

Air de la *Lyre et la Harpe* (C. Saint-Saëns), chanté par M. N. AUGUEZ.

Carnaval (R. Schumann), exécuté par M^{me} ROGER-MICLOS. — 1^{re} audition à nos concerts.

Le Chant du Retour, poésie de Grandmougin (C. de Grandval), chanté par M. N. AUGUEZ. — 1^{re} audition en province.

Marche hongroise de la Damnation de Faust (H. Berlioz).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LÉLONG.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 décembre.

Le marché accueille avec satisfaction la nouvelle de la démission présidentielle et les cours de nos rentes progressent immédiatement : 3 0/0, 82.05 ; 4 1/2 0/0, 107.20.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier montrent une grande fermeté ; n'étant pas dans la spéculation elles sont insensibles aux événements qui agitent le marché. L'action se négocie à 1,385.

La Société Générale se maintient solidement à 450 avec tendances meilleures.

La Banque d'Escompte s'échange à 456.

Les Dépôts et Comptes courants font preuve d'une grande fermeté à 600.

Nous remarquons dans le bilan de l'Abeille-Vie que cette compagnie a acheté pour 800,000 francs de nues-proprétés en 1886. Nous savons que l'Abeille a, pour ce genre d'opérations, des conditions particulièrement avantageuses ; aussi engageons-nous vivement les personnes qui désirent céder des nues-proprétés à s'adresser à elle.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent un marché très actif. Les demandes viennent surtout de la petite épargne qui voit dans ce titre

une valeur de placement de tout repos donnant un intérêt très rémunérateur de 5 0/0.

L'action de Panama s'inscrit à 250. La spéculation à la baisse se montre toujours aussi acharnée, mais il faut s'attendre à voir le marché changer, d'ailleurs, si, comme on a lieu de le croire, M. de Lesseps obtient l'autorisation qu'il a sollicitée.

Le marché des actions de nos chemins de fer a montré un peu plus d'activité, les cours sont tous en progression.

L'Éditeur EDINGER vient de faire paraître un roman : « Évangile d'Amour », dans lequel HENRI PAGAT met aux prises, d'une façon saisissante, la passion humaine et la passion religieuse. Il se dégage de ce drame la sensation qu'un coin d'âme humaine vient de nous être révélée, et rien n'est plus angoissant que la lutte où se débat le héros du livre, superbe figure, largement peinte et qui restera dans notre littérature moderne.

Ce volume, édité d'ailleurs avec le plus grand soin et orné d'une superbe couverture en couleur, fait partie de cette collection à 2 fr. le volume qui, malgré la modicité de son prix, se recommande aux bibliophiles.

La maison Cheval, du Palais-Royal, prévient les amateurs de *Foies gras truffés*, qu'elle a mis un dépôt de sa fabrication à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus 2 fr., 3 fr. 25, 4 fr. 50 et 6 fr. la terrine.

La maison GEORGES DOUESNEL tient également les marques Louis et Hafner de Strasbourg et Deschaudelières de Ruffec, aux prix les plus réduits.

Infatigable ! Inoffensif !

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉDRVÈRE (30, rue de la Tonnelie). Prix : 3 francs.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 3 décembre. — *La Favorite*, opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Dimanche 4 décembre. — En matinée (à 1 h. 1/2) : *Le Courrier de Lyon*. — Le soir : *La Favorite*.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MARDI 6 décembre 1887,

Avec le concours de M^{lle} ROUVIÈRE,

forte chanteuse du théâtre de Strasbourg

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes,

paroles de MM. E. Scribe, G. Vaez et A. Royer,

musique de DONIZETTI.

Distribution :

Fernand..... MM. Delmas.

Alphonse..... Delvoye.

Balthazar..... Boussa.

Gaspard..... Véroux.

Léonor..... M^{me} Rouvière.

Inès..... Rita Lelong.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,

rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NIÈCE ET FILLEULE

DU CAPITAINE MERSEYER

Tant de douceur et tant de force morale désarmèrent le capitaine, qui fit deux ou trois fois le tour de sa chambre dans le plus profond silence. Peu à peu ses bras se détendirent et son front reprit la sérénité. Cet homme était bon, au fond ; la caserne et la vie de garnison avaient mis une rude écorce sur ce tronc, mais les sentiments natifs et intimes de générosité n'étaient point morts. Il se disait aussi que s'il parlait en abandonnant sa nièce, la fille de son frère aîné, sur le paré de Bordeaux, on l'accuserait à bon droit d'égoïsme, et plus il réfléchissait, plus le devoir lui apparaissait clairement. A la fin, il s'arrêta en face de son brosseur :

— Topinot dit-il.

— Mon capitaine ?

— Défaites les valises, nous ne partirons pas. Je me ferai remplacer.

A ces mots généreux, Baudon et Gérard se précipitèrent à la fois vers leur ami.

— Comment ! s'écrièrent-ils, vous ne partirez

pas, vous qui avez remué ciel et terre pour obtenir la faveur d'aller au Tonkin !

— Je fais mon devoir, répondit résolument le capitaine ; je me dois à ma nièce orpheline, et nul autre que moi ne prendra soin d'elle.

La jeune fille avait frémi en entendant parler le capitaine, et le nom du Tonkin avait vibré à son oreille. En une seconde elle eut pris sa résolution, et, d'un geste, arrêta Topino qui déjà ouvrait les malles :

— Mon oncle, dit-elle, pourquoi ne m'emmenez-vous pas avec vous ?

Merseryer tressaillit et une vague espérance entra en son cœur.

— Vous emmener ! s'écria-t-il. Au Tonkin ! Y songez-vous ! A trois mille lieues d'ici !

— Eh bien, je vous y suivrai. Je partirai demain avec vous, et nous voyagerons ensemble. Une pauvre enfant telle que moi ne tiendra guère de place et ne vous gênera pas.

— Vous feriez cela, vraiment ?

— Oui, mon oncle.

Le capitaine Merseryer poussa un cri étouffé ; une joie immense éclaira son visage et il ouvrit tout grands ses deux bras dans lesquels Yvonne se précipita.

— Viens, ma chère enfant, s'écria-t-il, que je t'embrasse ! Je reconnais en toi le sang de la famille !

Puis se tournant vers Baudon, qui grognait dans un coin, et voulant avoir son avis sur la jeune fille :

— Qu'en penses-tu ? Baudon, demanda-t-il.

— Eh ! je n'en pense rien. C'est heureux, voilà tout.

Le capitaine Baudon ne se rendait pas si vite.

II

Le lendemain, à cinq heures du matin, le capitaine Merseryer était sur le port, avec sa nièce Yvonne, le capitaine Baudon et le lieutenant Gérard. Tout avait été arrangé la veille au soir avec l'administration maritime pour le départ de la jeune fille. Le jour se faisait à peine, le brouillard s'élevait peu à peu, et une fraîche brise agitait les voiles et les pavillons de tous les navires et particulièrement ceux de l'Alsace-Lorraine, beau transport en partance pour l'Extrême-Orient.

Yvonne était radieuse. Elle aimait déjà son oncle de toutes les forces de son âme. Quant à Merseryer, il avait peine à contenir sa joie.

Le commandant du navire, M. Morin, âgé d'environ cinquante-cinq ans, vint lui-même prendre le bras d'Yvonne, quand elle mit le pied sur son bord, et la conduisit galamment à l'avant :

— Je vous avais réservé les cabines ordinaires, dit-il à Merseryer, mais quand j'ai su que vous auriez Mademoiselle avec vous, j'ai fait réserver

les plus larges cabines de l'avant pour vous et vos amis.

Merseryer remercia le commandant et parut goûter le plaisir de voyager ainsi plus à l'aise, grâce à sa nièce. Quand on leva l'ancre, vers six heures et demie, M. Morin vint encore s'informer de ses passagers et de M^{lle} Yvonne. Le commandant avait toutes les attentions et la galanterie de bon goût familières aux officiers de la marine française.

A (suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux à Tours, rue Richelieu, 43.

Sommaire du n^o 348 (27 novembre 1887). J'y suis, j'y reste. Les poursuites contre Wilson. Couillises parlementaires. Les acteurs. Sur la scène. Les adieux de l'Élysée (complainte). Les charades du colonel Ramollet. Dernières nouvelles.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

L'Almanach d'Arlequin pour 1888 est en vente. Rédigé sur un plan nouveau, cet almanach est l'un des plus recherchés cette année. — 20 centimes et 25 centimes franco par la poste.

Études de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e Louis GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie immobilière

MAISON

CAVE ET VIGNES
Situées commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Saisies sur le sieur Louis COBBINEAU, négociant en vins, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'ADJUDICATION aura lieu le **vendredi 23 décembre 1887**, à une heure, en la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Bousquet, huissier à Saumur, en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. A. Jouvion, banquier, demeurant à Montégar (Gironde), Saisissant, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière n° 8 ; En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Louis Corbineau, négociant en vins, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

Partie saisie, ayant pour avoué M^e Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve n° 7 ;

Il sera procédé, le vendredi vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure, en la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé.

M. Jouvion a, suivant procès-verbal de Bousquet huissier, en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et visé conformément à la loi, fait procéder à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés appartenant au sieur Louis Corbineau, et situés à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Suivant exploit du même huissier en date du douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et visé conformément à la loi, ledit procès-verbal de saisie a été dénoncé audit M. Louis Corbineau.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, vol. 43, n° 2 et 3, sur le registre à ce destiné.

Par jugement rendu sur requête le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, le Tribunal civil de Saumur a ordonné la discontinuation des poursuites de saisie immobilière et prononcé la conversion en vente aux enchères publi-

ques par devant M^e Gagnage, notaire à Saumur, de la saisie pratiquée sur le sieur Corbineau.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.
Une maison, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la grand'route, comprenant caves en soubassement, corridor, cuisine, salle à manger, chambre au rez-de-chaussée, quatre chambres et un cabinet au premier étage, grenier sur le tout couvert en ardoises, cour au fond de laquelle se trouvent des ateliers, puits commun. Le tout joignant au levant la grand'route de Saint-Hilaire-Saint-Florent à Saumur, et au nord Charles Jodeau. Cette maison est occupée en partie par le sieur Corbineau, l'autre partie est louée à M. Baudouin, charcutier.
Mise à prix : cinq mille francs.
ci..... 5,000

2^e Lot.
Une cave dans le roc, sise rue Haute, dite commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à gauche en entrant sous la partie servant d'entrée commune à d'autres caves, et une autre cave à droite en entrant près du pressoir, avec droit au pressoir, au four existant dans l'entrée commune et à la cour sise au-devant des caves, joignant au levant la rue Haute et au midi un immeuble appartenant à la commune et occupée par les sœurs.
Mise à prix : deux cents francs.
ci..... 200

3^e Lot.
Une parcelle de vigne, située au lieu dit La Rue-Haute, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance d'environ sept ares.
Mise à prix : cent cinquante francs.
ci..... 150

4^e Lot.
Une autre parcelle de vigne, au lieu dit : Le Sauron, même commune, d'environ seize ares cinquante centiares.
Mise à prix : cent cinquante francs.
ci..... 150

5^e Lot.
Une vigne, sise aux Manières, canton de Villemolle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ onze ares.
Mise à prix : cinquante francs.
ci..... 50

Total des mises à prix : cinq mille cinq cent cinquante francs, ci. 5,550

Réserve est faite au notaire de la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul ou même de les subdiviser en tenant compte de la mise à prix.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o A M^e LOUIS ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

3^o A M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire du cahier des charges ;

Dressé à Saumur, le trois décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, par l'avoué poursuivant sous-signé.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

M. BRETON, restaurateur, quai de Limoges, 65, a l'honneur de prévenir le public qu'il ne payera pas les dettes de sa femme, née MARIE FRANÇOIS. (837)

A LOUER

En totalité ou par parties
ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS
Située rue de la Tonnelle.
S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A VENDRE

GRAINES DE FOIN
Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

A Vendre

Un Moteur à Gaz
Système Otto, force 3 chevaux.
S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas. (793)

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :
Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique ;
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins présentent 8 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

BOIS de sciage de toutes sortes. Chêne du Nord et du pays. Parquets, chêne et sapin. Moulures sapin, etc.

MON E. PATIN
Boulevard Béranger, 124, TOURS.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol
PAR
M. MIGUEL ABAN
30, rue Saint-Nicolas.

M. et M^{me} JUBY, hôtel du Canard-Rouge, rue du Petit-Versailles,

continuent comme par le passé à s'occuper du placement des domestiques des deux sexes. (831)

UN HOMME de la Charente, connaissant parfaitement la distillerie, désirerait trouver une place pour distiller le vin.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un petit garçon.

S'adresser au bureau du journal.

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

EN VENTE ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)
P. GODET
ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine.
Prix : 10 centimes.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL : rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC
VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. GABLIN, pharmacien de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	81 90	82	Est	770	771 25	Obligations.			Gaz parisien	521	520
3 % amortissable	84 25	84 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1238 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	526	Est	398 25	399
3 % (nouveau)	81 30	81 25	Midi	1158 75	1160	— 1865, 4 %	521 50	521 50	Midi	397 75	397
4 1/2 % (nouveau)	106 85	107	Nord	1535	1538 75	— 1869, 3 %	409 75	408 50	Nord	403	403 25
Obligations du Trésor	514	514	Orléans	1295	1298 75	— 1871, 3 %	394 75	394 25	Orléans	398	398 50
Banque de France	4270	4270	Ouest	867 50	868 75	— 1875, 4 %	515	512	Ouest	397 75	397 25
Société Générale	450	450	Compagnie parisienne du Gaz	1303 75	1312 50	— 1876, 4 %	516	514	Paris-Lyon-Méditerranée	395	396
Comptoir d'escompte	1032 50	—	Canal de Suez	3005	3018 75	Bons de liquid. Ville de Paris	524	522	Paris-Bourbonnais	394	394
Crédit Lyonnais	557 50	561 25	C. g ⁿ . Transatlantique	521 25	522 50	Obligations communales 1879	475	479	Canal de Suez	590 75	590 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1395	Russe 5 0/0 1879	99 40	99 25	Obligat. foncières 1879 3 %	475	477	Panama 6 0/0	370	357
Crédit mobilier	523 50	520				Obligat. foncières 1 88 3 %	384	384			
Canal Intér.-Panama	270	256 25									